

---

État des prêtres qui ont renoncé à leur fonctions, envoyé par les  
représentants en mission près de l'armée des Pyrénées-  
Occidentales, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)  
Jean-Baptiste Cavaignac, Jacques Pinet, Benoît Jean-Baptiste Monestier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Cavaignac Jean-Baptiste, Pinet Jacques, Monestier Benoît Jean-Baptiste. État des prêtres qui ont renoncé à leur fonctions, envoyé par les représentants en mission près de l'armée des Pyrénées-Occidentales, lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 595;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36753\\_t2\\_0595\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36753_t2_0595_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

toyens s'employèrent tous sans y être ni obligés ni invités à décharger le vaisseau, et à mettre le grain sur les charettes pour le porter dans nos magasins. Hier, nos braves marins ont pris de nouveau un petit navire de 800 à 100 tonneaux chargés de balloterie.

« Ne pouvant vous entretenir de victoire, citoyens collègues, nous croyons qu'il est de notre devoir de mettre sous vos yeux les actes de dévouement à la République, de désintéressement et d'hospitalité, dont les républicains qui nous environnent nous offrent de fréquents tableaux.

« Dans la petite ville de Castelnau de Magnoac, district de la Neste, département des Hautes-Pyrénées, nous avons un bataillon entier en cantonnement; il n'y a point d'hôpital dans cette ville, et le bataillon a plusieurs malades: eh! bien depuis plus d'un mois, les bons citoyens de cette commune, pauvres et vrais sans-culottes, ont abandonné leurs maisons à leurs braves frères d'armes malades; ils se sont mis leurs infirmiers, et ils leur fournissent gratuitement le bouillon et tout ce dont ils peuvent avoir besoin, avec cette intéressante sollicitude qui fait couler dans le sang de tout homme sensible un baume bien délicieux. Un excellent apothicaire fournit et prépare à tous nos malades tous les médicaments. Nous vous demandons, citoyens collègues, mention honorable et insertion au bulletin de la conduite des bons citoyens de Castelnau Magnoac, nous vous observerons que le district de la Neste a fourni trois bataillons de réquisition qui sont depuis longtemps aux frontières.

« Le citoyen Fourcade, capitaine dans le premier bataillon des Basses-Pyrénées, a appelé auprès de lui six enfans qui combattent à ses côtés depuis le commencement de la campagne. Ce brave homme, habitant d'Oléron, est venu nous demander un congé de quinze jours pour aller rétablir sa santé, un peu altérée par les fatigues, et embrasser son épouse, la respectable mère de six défenseurs de la patrie: sa demande modeste ne pouvait être refusée. Instruits qu'il étoit pauvre, et croyant que la générosité nationale ne pouvoit s'exercer plus justement qu'en faveur de ce brave militaire, nous lui avons offert une indemnité pour les frais de voyage. « Je suis pauvre, il est vrai, nous a-t-il dit, mais les sacrifices pour ma patrie ne me coûtent rien. La République nous paie, moi et mes enfans; nous pouvons vivre, cela nous suffit. Si nos moyens venoient à nous manquer, nous sommes sûrs qu'elle viendra à notre secours. » Qu'une mention honorable de la Convention soit, citoyens collègues, la récompense du généreux désintéressement de ce vertueux militaire.

« Nous venons de célébrer avec pompe la reprise de Toulon, et les victoires des armées du Rhin et de la Moselle ».

Nous vous faisons passer le tableau des divers prêtres qui dans ce pays ont abandonné leurs fonctions et renoncé à cet odieux charlatanisme dont la plupart de ces prétendus ministres de Dieu faisoient un métier aussi méprisable que dangereux. Cette conversion à la vérité et à la raison a été sincère chez quelques-uns, chez quelques-autres, elle a été hypocrite et nous avons été obligé de faire mettre en état de reclusion certains de ces modestes apôtres de

Jésus-Christ qui pour la plus grande édification de nos âmes et pour la plus grande gloire de Dieu, travailloient bien chrétiennement à exciter dans beaucoup de communes des soulèvements pour se faire réintégrer dans des fonctions qu'ils avoient abandonnés d'eux-mêmes. Notre vigueur les a déconcertés et ils ne réussirent pas, quoique le pays soit un peu fanatique, à former une nouvelle Vendée.

Avant hier, nous célébrâmes ici en vertu de votre décret la fête pour la reprise de Toulon. Cette fête fut d'autant plus belle que nous avons appris la délivrance de Landau, la défaite et la fuite des esclaves autrichiens et prussiens. L'énergie républicaine, la joie et le délire patriotique furent portés à leur comble, les étendards tricolores surmontés de lauriers flotoient à toutes les fenêtres, le peuple remplissant les rues faisoient retentir l'air d'hymnes à la liberté, ce jour fut aussi un coup de grâce pour le fanatisme et nous plantâmes au bruit du canon et des fanfares guerrières l'arbre de la Fraternité autour duquel on dansa une grande partie de la nuit. S. et F. »

CAVAIGNAC, PINET aîné, MONESTIER (du Puy de Dôme).

P. S. Nous vous envoyons une ci-devant croix du ci-devant ordre de St Louis qui nous a été remise par le citoyen Laurent, capitaine au parc d'artillerie dans cette armée et excellent patriote qui depuis longtemps avoit renoncé à ces vaines décorations (1). (Applaudissemens)

**La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (2).**

[Etat des prêtres qui ont renoncé à leurs fonctions; Bayonne, 22 niv. II] (3)

Les ci-devant curés d'Hendaye, de Chauvin-Dragon (St Jean de Luz), d'Urrugne; Dolaberiague, curé de Bayonne; Candeau, vicaire à Bayonne; Barrere, vicaire à Tarbes; Rey, curé dans les Hautes-Pyrénées; Doliac, curé de Bodean; Lafaye, curé dans les Landes; Tachoures, curé de Jean-Jacques Rousseau (St Esprit-lès-Bayonne); Lehuby, aumônier des hôpitaux; Piémont, vicaire de Bayonne; Lambert, id.; Gaube, prêtre; Carau, curé de Port-de-Lanne; Gachibal, curé de St Etienne; Roux, curé de Tarnos.

Certifié véritable.

CAVAIGNAC, PINET aîné, MONESTIER (du Puy de Dôme).

## 14

**La municipalité de Saint-Affrique écrit que le luxe des églises insultoit à la Divinité, qui ne doit avoir d'autre temple que l'Univers, et d'au-**

(1) P.V., XXX, 98 et 228. Les passages entre crochets sont ajoutés d'après l'original (C 290, pl. 915, p. 24). Résumé en 3 lignes dans AULARD (*Recueil des Actes...*, X, 193) d'après AF<sub>II</sub> 262. Texte reproduit dans *Mon.*, XIX, 300; *Débats*, n° 492, p. 53; *M.U.*, XXXVI, 90-91; *Audit. nat.*, n° 489. Mention ou extraits dans *Batave*, p. 1383; *Rép.*, n° 36; *J. Mont.*, p. 583; *J. Fr.*, n° 488; *J. Perlet*, p. 443; *Mess. soir*, n° 525; *J. univ.*, p. 1524; *J. Lois*, n° 484; *Abrév. univ.*, n° 390; *J. Sablier*, n° 1097; *C. Eg.*, n° 525; *Ann. patr.*, p. 1744-49; *F.S.P.*, n° 206.

(2) B<sup>in</sup>, 5 pluv.

(3) C 290, pl. 915, p. 25.